

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Exploitation du stationnement payant - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2018Rapporteur : Patrice Pattée

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société EFFIA, délégataire de l'exploitation du stationnement payant.

Le rapport au titre de l'année 2018 fait apparaître que l'exploitation du stationnement payant au cours de cet exercice s'est accompagnée d'investissements importants à la charge du délégataire afin de permettre, d'une part, l'application de la réforme nationale du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018 (articles 63 et 64 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « MAPTAM »), d'autre part, l'amélioration significative de la qualité du service de stationnement payant à Sceaux.

Les principaux investissements réalisés par EFFIA en 2018 sont les suivants :

- 197 610 € HT pour la voirie :
 - modernisation des horodateurs (paiement par pièces, CB ou sans contact sur tous les horodateurs),
 - rénovation des marquages au sol,
 - création du paiement par téléphone mobile (3 applications : Paybyphone, Whoosh ou Parknow),
 - terminaux mobiles pour permettre aux agents de contrôle du stationnement (ACS) d'EFFIA de dresser les forfaits de post-stationnement (FPS),
- 1 530 440 € HT pour les parkings (Penthièvre, Charaire, De Gaulle et Robinson) et le point d'accueil stationnement (provisoire puis définitif) :
 - concernant les 4 parkings : remplacement des barrières et caisses automatiques, déploiement de lecteurs de plaques minéralogiques, installation d'afficheurs lumineux du nombre de places, renouvellement complet de la signalétique, renouvellement de la vidéoprotection et augmentation du nombre de caméras, raccordement au centre de pilotage à distance d'EFFIA 24h/24,
 - concernant les parkings Charaire et Robinson : installation de portails rapides et de lecteurs piétons, renouvellement complet de l'éclairage en LED, remise en peinture des sols, murs et poteaux, mise en conformité sécurité incendie et PMR, bornes de rechargement pour les véhicules électriques, local vélo grillagé et sécurisé muni de supports d'accroche,
 - concernant le parking Robinson : remplacement à neuf de l'ascenseur,
 - concernant le parking Charaire : amélioration et sécurisation du chenal de sortie (en lieu et place des 2 chenaux de sortie initiaux, trop étroits),
 - concernant le point accueil stationnement au 7 rue de Penthièvre : accueil provisoire des abonnés et usagers jusqu'à septembre 2018 dans un préfabriqué puis accueil définitif après travaux dans le « chalet du parc ». Parallèlement, EFFIA a créé un site internet dédié au stationnement payant à Sceaux : www.jemegare.fr/sceaux
- total de 1 728 050 € HT d'investissements pris en charge par EFFIA soit 2 073 660 € TTC. Le contrat de DSP initial prévoyait 1 348 516 € HT d'investissement soit 1 618 219 € TTC.

Le personnel d'exploitation EFFIA est composé d'un responsable de site et de 5 agents d'exploitation et de contrôle du stationnement à temps plein (agents dont la polyvalence permet un meilleur discernement lors de l'établissement des FPS).

Les principales caractéristiques de l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Voirie :
 - amélioration du paiement spontané des clients horaires : 245 368 €HT récoltés en 2018 contre 173 750 €HT en 2017.
 - augmentation du nombre des abonnés : 503 en 2018 contre 394 en 2017
 - augmentation du taux de respect : s'établit à 78% en zone verte en décembre et 60% en zone orange en décembre
 - nouveaux moyens de paiement utilisés : espèces (57,6%), carte bancaire (25.2%), paiement mobile (17,2% : Paybyphone est l'application la plus utilisée à Sceaux)
- Parkings :
 - fréquentation en hausse comparativement aux années précédentes sur les 4 parkings : augmentation des recettes (514 312 €HT en 2018 contre 352 557 €HT en 2017),
 - augmentation du nombre des abonnés aux parkings Charaire et Robinson : 113 au parking Robinson en fin d'année et 91 au parking Charaire
 - diminution des charges d'électricité aux parkings Charaire et Robinson grâce aux travaux sur l'éclairage permettant des économies d'énergie,
 - les parkings Penthièvre et De Gaulle sont les plus utilisés avec un ticket moyen à 70 centimes d'euros pour 45 minutes de stationnement.

S'agissant des recettes, le stationnement payant a produit 821 489 € HT dont :

- 307 176 € HT provenant de la voirie, contre 370 649€ HT prévus au contrat de DSP ; cette différence s'explique notamment par une mise en service des nouveaux horodateurs plus tardive que prévu ;
- 514 313 € HT provenant des parkings, contre 432 000€ HT prévus au contrat de DSP.

Le montant de la redevance versée par le délégataire à la Ville s'élève à 239 157 € HT en 2018 (contre 202 379 € prévus au contrat pour cet exercice) dont:

- 197 000 € HT pour la voirie ; ce montant correspond à la redevance fixe due à la Ville chaque année à ce titre, indépendamment du montant des recettes réalisées ;
- 42 157 € HT pour les parkings ; ce montant inclut 5000 € de redevance fixe et 37 157 € de part variable ; la part variable est plus importante que prévu à titre prévisionnel au contrat au regard des recettes effectivement réalisées.

Le bilan financier est donc le suivant :

Année 2018	Recettes compte de résultat Parkings	Recettes compte de résultat Voirie	Total
Total recettes DSP stationnement payant	514 313 € HT	307 176 € HT	821 489 € HT
• part recettes encaissées par EFFIA (charges non déduites)	472 156 € HT	110 176 € HT	582 332 € HT
• part recettes VILLE	42 157 € HT	197 000 € HT	239 157 € HT
○ part redevance fixe	5 000 € HT	197 000 € HT	202 000 € HT
○ part redevance variable	37 157 € HT	0 €	37 157 € HT

Conformément à la loi, la Ville a également perçu le produit des FPS s'établissant à 160 764 € HT en 2018.

La Ville a ainsi perçu en 2018 une recette totale de 399 921 € HT sans supporter de charge puisque le service est délégué à EFFIA. Comparativement, la Ville avait perçu, charges déduites, 198 976 € HT en 2016 et 209 611 € HT en 2017.

Le nombre de FPS émis par EFFIA en 2018 s'élève à 12 761 contre 7 594 amendes pour stationnement non payé dressées par la Ville en 2017. 77 % des FPS ont été émis en zone orange, 23 % en zone verte. 349 FPS ont été annulés en raison d'erreurs lors de la saisie ou de problème technique soit 2,7% du total de FPS émis.

199 recours en contestation (RAPO) ont été reçus et traités par EFFIA sous un délai moyen de 1,58 jours. 130 ont été acceptés et annulés. 58 ont été rejetés. 11 étaient irrecevables. 174 soit 87% ont été formés par des usagers n'habitant pas à Sceaux.

Seulement 10 recours contentieux ont été reçus par la commission du contentieux du stationnement payant à Limoges (CCSP). Pour l'heure, la juridiction n'a prononcé aucune annulation.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire EFFIA pour l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2018.